

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 112/26
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit de CHF 61'000.- pour l'acquisition
d'une pelle-rétro pour le service de voirie et des espaces
verts**

Délégué municipal : Gzim Rama, municipal environnement et voirie, g.rama@moudon.ch,
076 213 37 69

Adopté par la Municipalité le 11 mai 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 23 juin 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

La pelle-rétro actuellement en service est un modèle CAT, classé comme machine de chantier M1 d'environ 2,5 tonnes. Elle est utilisée de manière quotidienne, principalement pour les besoins de la déchetterie, mais également pour de nombreuses interventions communales, telles que le creusement de tombes au cimetière, le dégagement d'arbres sur les chemins forestiers ou communaux, les petits travaux routiers réalisés par le service de la voirie, ainsi que l'entretien des chemins pédestres, des surfaces forestières et des ruisseaux. Par sa polyvalence, sa puissance et sa maniabilité, cet engin constitue un outil de travail central pour le service de voirie et des espaces verts.

Toutefois, la pelle-rétro est en panne depuis le 6 mars (voir chiffre II), ce qui a contraint le service de voirie et des espaces verts à louer une machine similaire pour un montant mensuel de quelque CHF 2'500.— TTC.

C'est notamment pour cette raison et tenant compte des frais importants d'entretien que la Municipalité sollicite dès lors l'octroi d'un crédit de CHF 61'000.— en vue de ce remplacement.

2. Situation actuelle

Acquise il y a une dizaine d'années, la machine totalise aujourd'hui plus de 5'600 heures de fonctionnement. La panne importante survenue a fortement compromis sa fiabilité et accéléré la nécessité de son renouvellement.

Une réparation n'est pas envisagée, dans la mesure où l'utilisation de cet équipement par le service de la voirie est intensive et quotidienne. Une intervention consistant en une soudure sur un élément de rotation complexe ne permettrait pas de garantir un fonctionnement fiable et durable. Il a dès lors été privilégié de procéder à son remplacement, lequel était planifié depuis 2019 pour l'année 2026, compte tenu de son âge et de son nombre d'heures de service.

Le remplacement de cette pelleteuse s'inscrit dans le cadre de la gestion du parc machines de la voirie, mise en place depuis 2016 afin d'assurer le suivi, l'entretien et le renouvellement des véhicules et équipements communaux. Cette planification est établie sur la base des recommandations des fournisseurs ainsi que de l'expérience acquise par le service.

Au vu du rôle indispensable de cet équipement dans l'exécution des tâches du service, son remplacement apparaît aujourd'hui nécessaire afin de garantir la continuité des prestations du service de voirie et des espaces verts.



Pelle-rétro CAT du service voirie et espaces verts



Casse au niveau de l'axe de rotation du bras

3. Utilisation de la pelle-rétro

La pelle-rétro constitue un équipement indispensable à la bonne exécution des tâches confiées au service de voirie et des espaces verts. Elle intervient en premier lieu dans la gestion quotidienne de la déchetterie, notamment pour le tassement des bennes, la manipulation des encombrants et le chargement d'objets volumineux tels que les appareils

électroménagers. Elle est également mobilisée pour l'entretien et l'aménagement des espaces verts, ainsi que pour le maintien en état des chemins forestiers et pédestres.

Par ailleurs, elle permet d'assurer l'entretien régulier des ruisseaux situés sur le domaine communal, contribuant ainsi à la prévention des risques d'obstruction ou de débordement. Enfin, cet engin est utilisé pour les travaux de creuse au cimetière, ainsi que pour divers travaux de terrassement et d'aménagement, ce qui en fait un outil polyvalent et essentiel au fonctionnement opérationnel du service.

4. Choix de la pelle-rétro, aspects techniques et avantages

Après analyse des besoins du service et des essais pratiques de deux machines différentes, la pelle-rétro de type Takeuchi TB225 a été retenue. Ce choix repose sur plusieurs critères déterminants, notamment la facilité de prise en main, la qualité de conduite, ainsi que ses performances en termes de force de creuse.

La nouvelle pelle-rétro présente plusieurs avantages techniques et opérationnels répondant pleinement aux exigences des services communaux. La machine se distingue par la robustesse de la conception de son bras, son train de chenilles réglable permettant une adaptation aux conditions du terrain, ainsi que par un accès facilité pour les opérations d'entretien courant. L'équipement « godet contre la lame » améliore la stabilité lors des travaux. Elle offre une excellente visibilité depuis le poste de conduite ainsi qu'un confort de travail accru, éléments essentiels pour une utilisation régulière. Ces éléments ont été particulièrement relevés par les collaborateurs lors des essais.

L'acquisition des équipements liés à la pelle-rétro est déterminée en fonction des différents travaux réalisés par le service tout au long de l'année. Le grappin actuellement en possession du service n'est pas compatible avec la nouvelle pelle-rétro de marque Takeuchi. Cet équipement est notamment utilisé pour le compactage des éléments encombrants à la déchetterie, le tassement des bennes, ainsi que dans le cadre des travaux forestiers et de l'entretien des chemins pédestres.

Par ailleurs, les godets sont spécifiques à chaque machine et adaptés aux différentes tâches effectuées par le service. Plusieurs modèles sont ainsi nécessaires selon les interventions à réaliser, notamment pour la creuse des tombes au cimetière ou le nettoyage de certains fossés, nécessitant l'utilisation d'un godet en V.



Il est par ailleurs à noter que ce type d'équipement est déjà utilisé depuis plusieurs années par des collectivités publiques, notamment la Ville de Lausanne et l'État de Vaud, pour des travaux similaires

5. Aspects financiers

Le tableau ci-dessous présente les données financières relatives au modèle retenu, à savoir Takeuchi TB225

Objet	Coûts HT / CHF
Prix de base de la pelle-rétro	40'348.00
Dispositif de pivotement	3'080.00
Plaque de chargement	1'804.00
Godet 400 mm	639.60
Godet de talutage	902.00
Petit grappin A602	6'000.00
Platine HS03	750.00
Eclairage supplémentaire	300.00
Godet trapèze	1'400.00
Drain de sécurité	800.00
Coût HT	56'023.60
TVA (8.1%)	4'537.91
Prix d'achat TTC	60'561.51
MONTANT TTC ARRONDI	61'000.00

Une offre de reprise de la pelle-rétro actuelle (Caterpillar 302.1) a été obtenue pour un montant de CHF 8'000.00 HT, montant à déduire lors de l'acquisition de la nouvelle machine.

Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Machine » : CHF 61'000.- à amortir en 8 ans, soit CHF 7'625.- par année.

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé que 80% du coût des investissements des communes devrait être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt. Cependant, actuellement et selon les perspectives financières, la Commune n'atteint plus ces normes d'autofinancement. Il est donc pris en compte une estimation d'autofinancement de 60% et de 40% pour les fonds étrangers.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total de la dépense	CHF 61'000.-
Autofinancement 60%	CHF 36'600.-

Fonds étrangers (emprunt) 40% CHF 24'400.-

Les intérêts (hypothèse 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 458.- la première année et à un total de CHF 1'952.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

S'agissant du remplacement d'une machine existante, les coûts d'entretien ne devraient pas avoir d'incidence significative sur les charges d'exploitation.

6. Développement durable

Le remplacement de cette pelle-rétro permet de garantir la poursuite de travaux d'entretien réalisés directement par les services communaux, limitant ainsi le recours à des entreprises externes et les déplacements associés. La nouvelle machine répond par ailleurs aux normes techniques et environnementales actuelles, avec une meilleure efficacité énergétique et une diminution des risques de pollution liés à l'usure de l'ancien équipement. Enfin, cet investissement s'inscrit dans une gestion planifiée et durable du parc machines communal

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :


LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON


- vu le préavis de la Municipalité No 112/26 ;
 - ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 61'000.- TTC pour acquérir une pelle-rétro Takeuchi, dont à déduire le montant de la reprise de la pelle-rétro actuelle,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 8 ans,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI

